

Régulation de la finance : Une meilleure indépendance des instances de contrôles est possible !

Tel est le sens de [l'interpellation](#) lancée fin 2022 par notre association et quatre autres cosignataires, dans le contexte de la nomination d'un administrateur devant compléter la gouvernance opérationnelle de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Objectif : alerter les responsables chargés de nommer ces administrateurs sur la nécessaire diversité des intérêts à représenter au sein de ce Collège, pour une meilleure indépendance des contrôles du ressort du Régulateur. L'Autorité des marchés financiers (AMF), alias le « gendarme de la bourse », est en droit, définie comme autorité publique « indépendante ». A cette condition, elle est destinée à protéger l'épargne investie en produits financiers et la qualité de l'information fournie aux investisseurs.

Or, le système bancaire d'aujourd'hui -parce qu'il permet aux mêmes banques dites universelles d'être, sous la garantie de l'Etat, à la fois conseiller des émetteurs, conseiller des épargnants et elles-mêmes investisseurs importants- tend à favoriser les plus gros émetteurs aux dépens des petits épargnants. La notion de conflit d'intérêts est au cœur du problème de la gouvernance qui mobilise, de longue date, Ethique et Investissement. L'absence, très rare, de conflits d'intérêts est généralement appelée indépendance...

On se souviendra que les premiers codes européens en matière de recherche de meilleure intégrité des sociétés, les rapports Cadbury au Royaume Uni en 1992 et Viénot en France en 1995, avaient d'abord exigé une composition plus indépendante des conseils d'administration pour prévenir les abus de pouvoir, les détournements de fonds et l'information trompeuse... La difficulté est indéniable : pour les Présidents du Parlement et le Ministre des Finances chargés de sélectionner les bons membres du collège de l'AMF, compétents et indépendants, et pour le président de la République chargé de choisir le ou la meilleur(e) président(e) de cette institution. De fait, la nomination en octobre dernier d'une présidente proche du chef de l'Etat, issue du sérail du ministère et des grandes banques, au cœur du débat sur la privatisation d'EDF, a étonné. D'autant que le représentant des épargnants du Collège d'alors, Thierry Philipponnat, sans doute déjà très isolé dans ses fonctions, a spectaculairement démissionné en exprimant publiquement l'incapacité qu'il avait désormais à exercer son mandat de défense des épargnants.

Éthique et Investissement a pris alors l'initiative d'une lettre ouverte au Président Macron pour prolonger l'alerte et demander une réforme afin de traiter cette question des conflits d'intérêts. Avec les signatures de **FAIR**, de **l'APAI**, du **réseau CEP**, de la **Fédération Européenne des Actionnaires Salariés** et du **Forum de l'investissement Responsable FIR**, cette démarche de pétition pacifique ne nous semble pas inutile puisqu'elle met le doigt sur un problème manifeste au sommet de la régulation financière.

Elle entre en résonance avec notre projet pour une meilleure éthique dans la finance. La qualité des comptes et la sincérité des informations ESG aujourd'hui demandées exigent en effet un contrôle aussi indépendant que possible de la part des administrateurs, des commissaires aux comptes et des régulateurs.

Pierre-Henri Leroy, administrateur d'E&I